



Conservation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud

Rapport final FFEM

Claire GARRIGUE

Janvier 2009



Pour Opération Cétacés - B.P. 12 827

98802 Nouméa, Nouvelle Calédonie

Tél. / Fax : +687 24 16 34

Courriel : op.cetaces@offratel.nc

Web : operationcetaces.lagoon.nc

Ridet : 476804 001

SOMMAIRE

Résumé.....	3
1. Introduction	6
1.1 Contexte	6
1.2 Structure du rapport.....	6
2 Description du projet	7
2.1 Contexte et actions à entreprendre	7
2.2 Description des actions entreprises.....	8
2.3 Résultats indirects	9
3 Etat des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud	10
3.1 Etendue du projet et équipes impliquées.....	10
3.2 Activités entreprises	10
3.3 Méthodes utilisées	11
3.4 Principaux résultats	12
4 L'activité commerciale d'observation des baleines à bosse au Royaume de Tonga.....	14
4.1 Etendue du projet et équipes impliquées.....	14
4.2 Activités entreprises	14
4.3 Méthodes utilisées	15
4.4 Principaux résultats	15
5 Evaluation des effets potentiels de l'activité d'observation sur les populations de baleines à bosse dans le Pacifique Sud.....	18
5.1 Etendue du projet et équipes impliquées.....	18
5.2 Activités entreprises	18
5.3 Méthodes utilisées	18
5.4 Principaux résultats	19
6 Mise en place d'un code de bonne conduite	22
6.1 Etendue du projet et équipes impliquées.....	22
6.2 Activités entreprises	22
6.3 Méthodes utilisées	23
6.4 Résultats	23
6.5 Mesures mises en oeuvre en Nouvelle Calédonie.....	24
7 Diffusion de l'information	26
7.1 Rapports et publications scientifiques.....	26
7.2 Médiatisation en Nouvelle Calédonie	26

RESUME

- ◆ Le projet de conservation des baleines à bosse en Océanie s'intéresse à l'ensemble du bassin du Pacifique Sud. Il est composé de trois objectifs et implique 25 personnes affiliées à 18 équipes.
- ◆ Il vise à réaliser un bilan des connaissances sur les baleines à bosse du Pacifique Sud (Fonds Pacifique), une synthèse de l'activité commerciale d'observation dans la région (FFEM) et à proposer un cadre au développement de cette activité (FFEM).
- ◆ L'état des lieux de l'activité économique d'observation des baleines à bosse a permis de dégager les points suivants :
 - ✓ En 2005, huit pays ont participé à l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud : l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Nouvelle Calédonie, le Royaume de Tonga, Samoa, Niue, les Iles Cook et la Polynésie Française.
 - ✓ L'observation commerciale des baleines à bosse est une industrie établie en Australie, à Tonga, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française. Elle débute à Niue et aux îles Cook et demeure majoritairement opportuniste en Nouvelle Zélande, à Fidji, à Samoa, et aux Samoa Américaines.
 - ✓ Quelques 120 tours opérateurs ont proposé des sorties d'observation des baleines à bosse dans l'ensemble du Pacifique Sud en 2005 (Nouvelle Zélande et Australie inclus). Le nombre de participants à ces sorties a été estimé à 171 387.
 - ✓ Cette activité a généré un bénéfice direct de plus de 6,7 millions de dollars US et une valeur économique totale de plus de 38,3 millions de dollars US en 2005. Le bénéfice direct généré par l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans les seules îles océaniques était alors de 1 298 955 dollars US et la valeur économique totale de 3 666 955 dollars US.
- ◆ Le statut socio économique de l'activité d'observation des baleines à bosse étudié en détail au Royaume de Tonga a montré que :
 - ✓ Les baleines à bosse constituent un attrait majeur dans le choix de Tonga comme destination touristique.
 - ✓ L'activité commerciale d'observation des baleines contribue de façon substantielle à l'économie locale du pays.
 - ✓ En 2006, plus de 9 800 personnes ont participé à des sorties de whale watching pour une valeur économique totale d'environ 1,89 millions de dollars US.
 - ✓ Environ 3 200 personnes se sont rendues à Tonga en 2006 pour faire du whale watching. Chacune d'entre elle effectue en moyenne trois sorties au cours de son séjour.

- ✓ Environ 44 personnes, dont 68% de Tongiens et 32% d'étrangers, sont directement employées par l'industrie du whale watching dans l'ensemble du Royaume de Tonga.
- ✓ La croissance annuelle moyenne du whale watching est de 20% depuis 1998, mais atteint aujourd'hui un plateau du fait d'une capacité de charge limitée.
- ✓ Si les dynamiques de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse à Tonga se maintiennent et si le nombre de baleines à bosse n'augmente pas, l'industrie se maintiendra au niveau décrit pour la saison 2006.
- ✓ L'augmentation des revenus générés par chaque touriste permettra une poursuite de l'accroissement des bénéfices économiques du whale watching à Tonga. Une modification des dynamiques sera cependant nécessaire pour augmenter le nombre de personnes participant à cette activité.
- ✓ Avec 15% du PNB provenant de l'industrie touristique, il est recommandé de continuer à protéger et conserver la population de baleines à bosse qui fréquentent les eaux tongiennes.
- ◆ Les résultats préliminaires de l'évaluation des effets potentiels de l'activité d'observation sur les baleines à bosse conduite en Nouvelle Calédonie ont montré que :
 - ✓ Les baleines sont fortement exposées aux bateaux de whale watching, à un niveau bien supérieur aux limites le plus couramment imposées dans d'autres pays.
 - ✓ Les groupes de baleines observés dans la zone d'étude sont accompagnés en moyenne par trois bateaux pendant une durée totale de 2 heures
 - ✓ La majorité des groupes est approchée à moins de 100 m.
 - ✓ L'activité d'observation des baleines à bosse a des effets significatifs sur le comportement des baleines observées dans le lagon Sud de Nouvelle Calédonie.
 - ✓ La présence de bateaux induit des changements de direction et une augmentation du temps d'apnée. Ces modifications comportementales sont susceptibles d'avoir des coûts physiologiques importants, et donc des implications à long terme pour la petite population de baleines à bosse de Nouvelle Calédonie.
- ◆ Du fait de l'essor de l'observation commerciale des baleines et des dauphins dans la région océanienne l'élaboration d'un guide régional de bonne conduite pour l'observation des cétacés constitue une priorité pour la région.
 - ✓ Ce guide a été finalisé au cours d'un atelier de travail régional conjointement organisé par Opération Cétacés, IFAW (International Fund for Animal Welfare) et le PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement) en avril 2008 à Auckland (Nouvelle Zélande).

- ✓ L'atelier a rassemblé des représentants gouvernementaux et des opérateurs touristiques de nombreux pays et territoires d'Océanie, ainsi que des scientifiques et des associations.
- ✓ Des groupes de travail, ont été organisés au cours desquels les participants ont développé des règles d'approche et d'observation des baleines et des dauphins dans leur milieu naturel sur la base d'une ébauche proposé par le groupe d'expert des cétacés du PROE.
- ✓ Une sortie touristique d'observation des cétacés a été entreprise à la fin de l'atelier afin de mettre en pratique le guide de bonne conduite.
- ✓ Le guide régional d'observation adapté à la pratique du whale watching dans les îles du Pacifique Sud est aujourd'hui en cours de publication.



1. Introduction

1.1 Contexte

Le projet de conservation des baleines à bosse en Océanie avait pour but la réalisation d'un bilan des connaissances sur cette espèce dans le Pacifique Sud, d'une synthèse de l'activité commerciale d'observation dans la région et de proposer un cadre au développement de cette activité.

Ce projet contribue de façon substantielle à la réalisation de plusieurs objectifs définis par les plans d'action régionaux élaborés par le PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement) en faveur des cétacés pour les périodes s'étendant de 2003 à 2007 et de 2008 à 2012. Cette démarche, associant pays développés et états insulaires du Pacifique, doit contribuer à un renforcement institutionnel important de ces derniers.

La première action a été menée dans le cadre d'une convention avec le Fonds Pacifique. Elle a consisté à comparer un échantillon de photographies de baleines à bosse prises le long de la côte Est australienne pendant leur migration vers le Nord et vers le Sud aux photographies des zones d'hivernage du Pacifique Sud. L'objectif de cette action était d'obtenir un indice d'échange à travers la région et de permettre l'estimation de l'abondance des baleines à bosse dans le Pacifique Sud, paramètre nécessaire pour la gestion et la conservation de l'espèce.

La seconde action conduite dans le cadre d'une convention avec le FFEM consistait à réaliser un état des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud.

Enfin, la troisième action partiellement réalisée dans le cadre d'une convention avec le FFEM visait à évaluer les effets potentiels de l'activité et à proposer un code de bonne conduite pour les gestionnaires et les décideurs de la zone.

1.2 Structure du rapport

Une description générale du contexte et des actions à mener dans le cadre du FFEM est entreprise, suivi par une présentation des objectifs à réaliser. Pour chaque objectif, l'étendue du projet, les équipes impliquées, les méthodes utilisées et les principaux résultats sont détaillés.

L'état des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud est tout d'abord présenté, suivi par l'analyse de l'activité économique d'observation des baleines à bosse au Royaume de Tonga. L'évaluation des effets potentiels de cette activité sur les baleines est exposée. Enfin, la réalisation du code de bonne conduite est abordée. Il est alors fait état de la diffusion des résultats obtenus.

2 Description du projet

2.1 Contexte et actions à entreprendre

Le terme de **whale watching** est aujourd'hui amplement utilisé dans le milieu touristique et scientifique, et fait partie du langage international. Dans le cadre de ce rapport et afin d'utiliser ce terme de façon appropriée, il y sera fait référence de la manière suivante :

Le whale-watching constitue « **toute activité dont le but est l'observation des cétacés dans leur milieu naturel, depuis une base nautique, terrestre ou aérienne** ». Toute personne participant à une sortie d'observation des cétacés dans leur milieu naturel peut être désignée sous le terme de « **whale watcher** ».

L'intérêt du public pour les cétacés contribue depuis plusieurs années au développement du whale watching. L'exploitation commerciale de l'observation des cétacés, commencée il y a une vingtaine d'années, constitue aujourd'hui une source importante de revenus pour de nombreux pays (Hoyt, 2001).

La plupart des îles du Pacifique disposent de peu de ressources et ce tourisme représente pour elle une des rares opportunités d'importation de devises. Le développement d'une activité commerciale présente donc un intérêt économique indéniable pour ces pays. La migration annuelle des baleines à bosse vers les eaux tropicales joue un rôle primordial dans le développement de cette industrie qui regroupe chaque année plusieurs milliers d'observateurs.

Ce développement ne peut cependant pas s'effectuer de façon anarchique, sous peine de remettre en cause la pérennité de cette activité génératrice de revenus. Nos connaissances des effets d'une pression liée à la présence rapprochée de bateaux d'observation sur des animaux en phase de reproduction sont aujourd'hui limitées. Il est à craindre qu'une pression trop importante provoque un changement de comportement qui pénaliserait potentiellement la réussite de la reproduction et priverait les opérateurs touristiques d'animaux à observer. Pour permettre un développement durable de l'activité de whale watching il est donc indispensable de mieux connaître la ressource ainsi que les effets de son interaction avec l'Homme, afin de mieux la préserver et la valoriser.

C'est pourquoi les actions entreprises dans ce projet visaient à :

- ◆ Dresser un bilan de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique sud et conduire une analyse socio-économique spécifique de cette activité dans un archipel du Pacifique Sud ;
- ◆ Evaluer l'effet potentiel de l'activité d'observation sur les populations de baleines à bosse dans la Pacifique Sud et en dégager un guide régional de bonne conduite pour l'observation des baleines et des dauphins.

2.2 Description des actions entreprises

2.2.1 Bilan de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud

Les cétacés constituent une ressource naturelle jusqu'à présent peu exploitée dans le Pacifique Sud, à l'exception des pays occidentaux (Australie et Nouvelle-Zélande). Certaines opérations, dont on ne connaît pas l'ampleur, existent néanmoins dans quelques états insulaires du Pacifique. Un état des lieux de l'activité touristique d'observation a permis d'appréhender l'état de son développement dans les pays visités par les baleines à bosse.

2.2.2 Activité commerciale d'observation des baleines à bosse au Royaume de Tonga

Une étude de cas a été conduite dans un état insulaire du Pacifique Sud : le Royaume de Tonga. Cet archipel a été choisi car l'industrie du whale watching y est bien développée. L'activité commerciale d'observation y a été étudiée en détails. Des informations sur la valeur économique de l'activité, sur le nombre de participants, sur l'évolution de ces paramètres ainsi que sur les dynamiques de l'activité ont été recueillies.

2.2.3 Evaluation des effets potentiels de l'activité d'observation sur les populations de baleines à bosse dans le Pacifique Sud

Aucune étude spécifiquement centrée sur l'impact de la fréquentation humaine à proximité des baleines à bosse en période de reproduction n'a été entreprise à ce jour dans la région. Or tout laisse croire qu'une activité mal encadrée peut interférer négativement avec des animaux recherchant une certaine tranquillité propice à la reproduction et au développement de leur progéniture.

C'est pourquoi une étude sur les effets potentiels de l'interaction entre baleines à bosse et bateaux de whale watching a été menée dans le lagon Sud de Nouvelle Calédonie entre 2005 et 2007. Cette localité a été choisie car elle est la cible d'une activité commerciale d'observation non réglementée depuis plus de 10 ans et que des données historiques sont disponibles sur la fréquentation de cette zone par les Hommes et les cétacés.

2.2.4 Mise en place d'un code régional de bonne conduite

Le Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW), Opération Cétacés, et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ont organisé un atelier pour l'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique avec le soutien financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et du Département de l'Environnement du Gouvernement Australien. Le principal objectif de l'atelier était l'élaboration d'un guide régional de bonne conduite pour l'observation des cétacés en collaboration avec les différents secteurs d'activité concernés afin d'assurer le développement durable de cette activité dans les îles du Pacifique.

2.3 Résultats indirects

Les résultats de ce projet participeront indirectement :

- ◆ Au renforcement institutionnel d'un réseau régional oeuvrant pour la connaissance, la sauvegarde et la valorisation des populations de baleines à bosse ;
- ◆ Au développement harmonieux d'une activité rémunératrice pour les petits Etats Insulaires du Pacifique ;
- ◆ A la sensibilisation du grand public au statut des cétacés et à la nécessité de leur sauvegarde.



3 Etat des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud

L'état des lieux a été produit par Opération Cétacés. Il constitue une synthèse de plusieurs travaux réalisés en anglais par Economist at Large & Associates pour IFAW, complétés par des entretiens et une recherche bibliographique. Il a fait l'objet d'un rapport soumis au FFEM en 2007 (Schaffar et Garrigue, 2007b) et d'un document de travail présenté à la Commission Baleinière Internationale en version bilingue en 2007 (Schaffar et Garrigue, 2007a).

3.1 Etendue du projet et équipes impliquées

La zone d'intérêt a couvert l'ensemble du bassin du Pacifique Sud incluant les « îles océaniques du Pacifique Sud » ainsi que la côte Est de l'Australie, et la Nouvelle Zélande. Le terme îles océaniques recouvre tous les pays, Etats et Territoires, se trouvant au Sud de l'Equateur ; plus précisément il inclut les Etats insulaires de Mélanésie, de Polynésie et une partie de ceux constituant la Micronésie.

Cinq personnes affiliées à quatre équipes ont été impliquées dans la réalisation de cette étude. Il s'agit de :

- Opération Cétacés BP 12827 98802 Nouméa, Nouvelle-Calédonie (Aline Schaffar, Claire Garrigue) ;
- School of Biological Sciences, University of Auckland, Private Bag 92019, Auckland, Nouvelle-Zélande (Rochelle Constantine);
- Economists @ Large & Associates, PO Box 256, Noble Park VIC 3147, Australie (Simon O'Connor);
- IFAW, 8 Belmore Street, Surry Hills, Sydney, NSW 2010, Australie (Darren Kindleysides).

3.2 Activités entreprises

Le but de cette action consistant à évaluer l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud, les activités entreprises ont permis :

- d'identifier les pays proposant une activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud ;
- de décrire le statut de l'activité dans chacun des pays concernés ;
- d'estimer le nombre d'opérateurs touristiques impliqués dans cette activité ;

- d'estimer le nombre de participants aux sorties d'observation des baleines à bosse ;
- d'identifier la période de présence des baleines à bosse à travers le Pacifique Sud ;
- d'évaluer les mesures de protection existant au niveau régional, national et international ;
- d'estimer la valeur économique du whale watching pour chaque pays, Etat ou Territoire proposant cette activité.

3.3 Méthodes utilisées

3.3.1 Collecte des données

La majorité des données utilisées a été extraites des réponses à un questionnaire adressé à tous les opérateurs touristiques proposant des activités en relation avec le l'observation des cétacés dans l'ensemble des îles du Pacifique (Economists @ Large & Associates, 2008), ainsi qu'en Australie (Economists @ Large & Associates, 2004) et en Nouvelle Zélande (Economists @ Large & Associates, 2005) Ce questionnaire a ainsi été envoyé à 139 opérateurs répartis dans 22 Etats et Territoires du Pacifique insulaire ainsi qu'à 250 opérateurs se trouvant en Australie, et 59 en Nouvelle Zélande.

Afin de compléter ces données, des entretiens ont été conduits avec les personnes intéressées (scientifiques, opérateurs touristiques), et des recherches bibliographiques ont été effectuées.

3.3.2 Méthodes de calcul

Le bénéfice économique direct et le bénéfice économique indirect générés par le whale watching, ainsi que la valeur économique totale de cette activité, ont été calculés. Les détails de ces calculs sont présentés dans Schaffar et Garrigue (2007).

Le bénéfice économique direct correspond au bénéfice brut généré par la vente d'un ticket pour une sortie de whale watching. Au-delà du coût de la sortie en elle-même, une partie des dépenses relatives à l'achat de nourriture, à l'hébergement et aux déplacements des whale watchers est imputable à l'activité d'observation des baleines, et correspond au bénéfice indirect. La valeur économique totale du whale watching correspond à la somme du bénéfice économique direct issu de cette activité, et d'une estimation conservatrice du bénéfice indirect généré par le total des dépenses effectuées par chaque whale watcher.

Le taux de croissance annuelle a été calculé en termes de pourcentage d'augmentation du nombre de whale watchers d'une année à l'autre. Le taux moyen de croissance annuelle, calculé pour une période de plusieurs années, correspond à la moyenne du pourcentage d'augmentation du nombre de whale watchers d'une année à l'autre.

Toutes les valeurs sont présentées en dollars US et sont basées sur le taux de change des monnaies locales disponibles au moment de l'étude, au mois de décembre 2006.

3.4 Principaux résultats

Pour l'année 2005, huit pays ont participé à l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud : l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Nouvelle Calédonie, le Royaume de Tonga, Samoa, Niue, les Iles Cook et la Polynésie Française. Quelques observations opportunistes de baleines à bosse ont également été réalisées à Fidji ainsi qu'aux Samoa Américaines dans le cadre d'autres activités en relation avec le milieu marin.

- ◆ *L'activité commerciale d'observation des baleines à bosse est répandue à travers tout le Pacifique Sud, de la Polynésie Française jusqu'à l'Australie mais son niveau de développement varie de façon importante selon les Etats et Territoires. L'évaluation de la présence de baleines à bosse dans d'autres îles du Pacifique Sud pourrait permettre d'étendre le développement de cette activité.*

Pour la saison 2005, 120 tours opérateurs ont proposé des activités d'observations des baleines à bosse dans l'ensemble du Pacifique Sud (Nouvelle Zélande et Australie inclus). Le nombre de participants a été estimé à 171 387. Cette activité a généré un bénéfice direct de plus de 6,7 millions de dollars US et une valeur économique totale de plus de 38,3 millions de dollars US en 2005.

Pour la même période, en excluant l'Australie et la Nouvelle Zélande, 49 opérateurs proposaient des sorties d'observation des baleines à bosse à quelques 15 694 participants dans les îles océaniques du Pacifique. Le bénéfice direct généré par l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans les îles océaniques était de 1 298 955 dollars US et la valeur économique totale de 3 666 955 dollars US.

- ◆ *L'observation des baleines à bosse joue un rôle financier considérable. Les bénéfices directs et indirects générés par le whale watching participent en effet de façon importante à l'économie des Etats et Territoires du Pacifique Sud. Le whale watching a non seulement une valeur économique, mais également une valeur éducative et sociale.*

Plusieurs facteurs influencent la possibilité pour un pays d'investir dans une activité touristique telle que le whale watching. Il s'agit tout d'abord de la présence et de l'abondance de cétacés, car l'activité ne peut être développée que si le produit est offert de façon régulière. La demande pour ce type d'activité constitue un second facteur à considérer car lorsque l'afflux touristique est faible et que le niveau de développement économique de l'île ne permet pas aux habitants de pratiquer de cette activité, la présence de cétacés ne suffit pas à générer une industrie viable.

- ◆ *En raison du caractère migratoire de l'espèce, l'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud est une activité saisonnière proposée pendant l'hiver austral. Le reste de l'année, les sociétés de whale watching pratiquent le charter, la plongée, la pêche ou l'observation d'autres espèces. L'observation des cétacés en général, et des baleines à bosse en particulier, fait partie d'un cadre touristique plus large au sein duquel elle constitue l'une des activités auxquelles s'adonne la clientèle touristique.*

L'exposition aux bateaux de whale watching est susceptible d'induire des modifications du comportement des animaux observés. En raison du développement important du whale watching à travers le Pacifique Sud, les baleines à bosse sont susceptibles de subir une exposition répétée aux bateaux. Les données recueillies tendent à montrer que la capacité de charge de l'observation des baleines à bosse a déjà atteint sa limite supérieure dans plusieurs pays du Pacifique Sud.

- ◆ *Afin que le whale watching puisse continuer à se développer de façon adéquate, il paraît essentiel de veiller à ce que cette activité ne se fasse pas au détriment des populations de cétacés observées. Il est fort probable que si l'observation des baleines était perçue par ses participants comme étant néfaste pour l'espèce concernée, la popularité du whale watching en serait fortement réduite.*

Plusieurs conventions et programmes internationaux assurent la conservation des mammifères marins dans la région océanienne : la Convention pour le Commerce International des Espèces Protégées (CITES), la Convention sur les Espèces Migratrices (CEM), la Commission Baleinière Internationale (CBI), et le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE). Outre les sanctuaires déclarés dans la plupart des régions concernées par le whale watching, l'établissement d'une réglementation ainsi que son application semblent essentiels et constituent un processus actuellement en cours dans plusieurs Etats et territoires du Pacifique Sud.

La mise en place d'études scientifiques est également nécessaire afin d'évaluer les impacts potentiels de cette activité et de définir les capacités de charge de chaque région. Une gestion plus adaptée de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse permettra non seulement le développement durable de cette activité mais participera également à la conservation des populations de baleines à bosse du Pacifique Sud aujourd'hui considérées comme en danger (UICN, 2008).

4 L'activité commerciale d'observation des baleines à bosse au Royaume de Tonga

L'étude de cas réalisée à Tonga constitue la deuxième partie de l'état des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique Sud. Elle a été co-organisée par Opération Cétacés et IFAW, et réalisée par Economist at Large & Associates. Un rapport a été préparé en anglais par Economist at Large & Associates. Il a été traduit en français et soumis au FFEM en 2008 (Schaffar et Garrigue, 2008c).

4.1 Etendue du projet et équipes impliquées

Cette action s'attache à évaluer le statut socio économique de l'activité d'observation des baleines à bosse au Royaume de Tonga.

Quatre personnes affiliées à trois équipes ont été impliquées dans ce travail. Il s'agit de :

- Economists @ Large & Associates, PO Box 256, Noble Park VIC 3147, Australie (Simon O'Connor) ;
- Opération Cétacés BP 12827 98802 Nouméa, Nouvelle-Calédonie (Aline Schaffar, Claire Garrigue) ;
- IFAW, 8 Belmore Street, Surry Hills, Sydney, NSW 2010, Australie (Darren Kindleysides).

4.2 Activités entreprises

Depuis ses débuts, le whale watching à Tonga connaît une croissance importante et a su générer des bénéfices économiques considérables pour le pays. Son développement est donc souvent cité comme exemple de réussite de cette industrie dans la région Pacifique. Les activités entreprises dans le cadre de cette étude de cas visaient à :

- Fournir une évaluation socio économique détaillée de l'industrie du whale watching au Royaume de Tonga pour l'année 2006 ;
- Réaliser des estimations précises de la contribution du whale watching à l'économie locale ;
- Définir les dynamiques de cette industrie.

4.3 Méthodes utilisées

4.3.1 Collecte des données

Les données présentées dans ce rapport ont été collectées par le biais d'une recherche bibliographique complétée par une étude de terrain conduite en mars 2007 au cours d'une semaine passée à Nuku'alofa et à Vava'u. Des entretiens formels ou des discussions informelles ont également été conduits en mars 2007 avec environ 24 représentants de secteurs d'activité en relation avec le whale watching.

4.3.2 Méthodes de calcul

La valeur économique, le bénéfice économique direct, le bénéfice économique indirect, le taux de croissance annuelle et le taux moyen de croissance annuelle ont été calculés. Les détails de ces calculs sont présentés dans Schaffar et Garrigue (2008) et correspondent à ceux décrits précédemment. Les valeurs présentées dans ce chapitre sont exprimées en dollars US (USD) ou en Pa'anga Tongien (TOP). Le taux de change utilisé correspond à celui en vigueur en avril 2007, c'est-à-dire 1 TOP = 0,495 USD ; 1 USD = 2, 02 TOP.

4.4 Principaux résultats

La majorité des touristes se rendent à Vava'u pendant la saison d'observation des baleines ; 70 à 80% d'entre eux participent à une sortie de whale watching au cours de leur séjour. Les baleines à bosse constituent aujourd'hui une espèce emblématique de l'industrie touristique tongienne.

- ◆ *L'activité commerciale d'observation des baleines à bosse établie depuis plusieurs années au Royaume de Tonga constitue un attrait majeur dans le choix de Tonga comme destination touristique. L'une des caractéristiques unique du whale watching à Tonga réside dans la possibilité de nager avec les baleines*

Le bénéfice direct et indirect généré par les sorties de whale watching à Tonga a été estimé à respectivement 749 959 USD (1 515 069 TOP) et 1 130 418 USD (2 283 673 TOP) pour l'année 2006. En ajoutant les revenus supplémentaires (taxes d'aéroport, taxes d'attribution de licence d'exploitation aux opérateurs touristiques, impôt sur le revenu, taxe à la consommation, et taxes sur les carburants) estimés à 12 675 USD (25 606 TOP), la valeur économique totale du whale watching en 2006 est estimée à 1 893 052 USD (3 824 348 TOP), alors qu'elle était de 422 000 USD en 1998. Les bénéfices se répartissent sur plusieurs régions extérieures à la capitale.

- ◆ *La présence des baleines dans les eaux de Tonga génère un important bénéfice économique particulièrement important pour ce pays dont les ressources sont limitées. Le whale watching contribue donc de façon substantielle à l'économie locale du pays.*

Environ 44 personnes, dont 68% de Tongiens et 32% d'étrangers, sont directement employées par l'industrie du whale watching dans l'ensemble du Royaume de Tonga. Le whale watching génère également nombre d'emplois pour les sociétés de service nécessaires à la prise en charge des whale watchers, incluant l'hébergement, la restauration, la vente de produits locaux, d'artisanat, les taxis, et les vols nationaux

- ◆ *Les bénéfices générés par le whale watching au niveau local incluent la création d'emplois et de revenus pour toute une série de sociétés touristiques associées au whale watching.*

Le taux moyen de croissance annuelle (TMCA) est de 20% depuis 1998, date à laquelle le nombre de participants aux sorties de whale watching s'élevait à 2 334 contre 9 804 en 2006. Environ 3 200 personnes se sont rendues à Tonga en 2006 pour faire du whale watching et chaque personne a effectué en moyenne trois sorties de whale watching au cours de son séjour. La demande pour ce type d'activité demeure élevée à Tonga, principalement du fait que chaque touriste participe à plusieurs sorties d'observations au cours de leur séjour. Néanmoins la capacité de charge est limitée par un accès restreint à certaines régions, le nombre limité de baleines et de la possibilité d'en observer, le nombre de lits disponible, la capacité des bateaux de whale watching et le nombre limité de licences d'exploitation (à Vava'u). La croissance économique future du whale watching passera donc par une augmentation du prix des billets pour les sorties. La plupart des opérateurs touristiques ont prévus d'augmenter leurs tarifs de 50% pour la saison 2007, ce qui générerait un bénéfice direct qui atteindrait un peu moins d'un million de dollars US (2 millions TOP), soit 30% de plus qu'en 2006.

- ◆ *La croissance du whale watching est actuellement en train d'atteindre un plateau du fait d'une capacité de charge limitée.*

Si la dynamique de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse à Tonga se maintient et si le nombre de baleines à bosse n'augmente pas, l'industrie se maintiendra au niveau décrit pour la saison 2006 et n'aura que très peu de possibilités de croissance. L'augmentation des revenus générés par chaque touriste permettra de poursuivre l'accroissement des bénéfices économiques du whale watching à Tonga.

Une industrie axée sur la simple observation des baleines (plutôt que sur la nage) augmenterait le nombre de participants à cette d'activité. Une restructuration du système de licence devrait permettre la mise en place de deux types d'agrément, un pour la simple observation des baleines, l'autre pour les activités de nage. De plus amples recherches sur la présence des baleines et la possibilité de les observer dans ces autres régions sont nécessaires avant toute modification du statut des licences de whale watching dans ces régions

- ◆ *Une modification des dynamiques sera nécessaire pour augmenter le nombre de personnes participant à cette activité.*
- ◆ *Le développement du whale watching dans d'autres régions de Tonga pourrait également contribuer à la croissance de cette industrie dans le futur.*

L'impact du whale watching, et notamment des activités de nage, sur les animaux observés, est aujourd'hui sujet à débat. Vava'u risque de ternir sa réputation si les bateaux de whale watching doivent faire la queue pour pouvoir observer les baleines, ou se voient harceler les mamans accompagnés de leurs petits. Afin de garantir la pérennité de cette industrie, une augmentation du revenu généré par chaque touriste serait préférable à long terme à une augmentation du nombre de participants aux sorties de whale watching.

- ◆ *Il est donc conseillé d'exercer la plus grande prudence en matière de gestion des licences et des bateaux de whale watching.*
- ◆ *Avec 15% du PNB qui provient de l'industrie touristique, il est recommandé de continuer à protéger et conserver la population de baleines à bosse qui fréquentent les eaux tongiennes.*

5 Evaluation des effets potentiels de l'activité d'observation sur les populations de baleines à bosse dans le Pacifique Sud

Le développement important du whale watching dans la région du Pacifique Sud soulève la question de ses effets potentiels sur les cétacés. Les baleines à bosse, principale espèce concernée par cette activité, sont susceptibles de connaître une exposition particulièrement importante aux bateaux, et dont les effets demeurent inconnus. La seconde action du projet soutenu par le FFEM visait donc à évaluer l'impact de la fréquentation humaine à proximité des baleines à bosse en période de reproduction.

Cette étude a donné lieu à un rapport détaillé à l'intention du WWF France et du Service de l'Environnement de la province Sud, faisant autorité en matière de réglementation de l'environnement marin côtier en Nouvelle Calédonie (Schaffar et Garrigue, 2008b), ainsi qu'à un document de travail présenté à la réunion de la Commission Baleinière Internationale en juin 2008 (Schaffar et Garrigue, 2008a).

5.1 Etendue du projet et équipes impliquées

L'étude destinée à évaluer les interactions entre les baleines à bosse et les bateaux d'observation a été réalisée dans le lagon Sud de Nouvelle Calédonie, principale zone de reproduction d'une petite population de baleines à bosse et lieu de concentration de l'activité de whale watching.

Une seule équipe de recherche a été impliquée dans ce travail avec deux chercheurs et plusieurs observateurs. Il s'agit de :

- Opération Cétacés BP 12827 98802 Nouméa, Nouvelle-Calédonie (Aline Schaffar, Claire Garrigue).

5.2 Activités entreprises

Les activités entreprises visaient à :

- Estimer la fréquentation des baleines et des bateaux dans la zone d'étude ;
- Estimer l'exposition des baleines aux bateaux dans cette même zone ;
- Evaluer les effets potentiels des bateaux de whale watching sur le comportement des baleines à bosse.

5.3 Méthodes utilisées

Les données ont été collectées à partir d'un point de vue situé à l'extrême Sud de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie qui culmine à 189 mètres d'altitude. Cette

localité offre une vue à 180° sur la zone d'occupation des baleines à bosse dans le lagon Sud et permet la collecte de données sur la fréquentation de la zone par les baleines et les bateaux.

Les données ont été recueillies avec un théodolite relié à ordinateur et à un système d'exploitation informatique. Un théodolite est un instrument de géomètre qui permet d'obtenir la position exacte des animaux et des bateaux observés depuis un point de vue terrestre. La phase de collecte de données a été effectuée entre 2005 et 2007 à raison d'environ 50 jours d'observation par an (Schaffar et Garrigue, 2008).

Le protocole d'échantillonnage consistait à relever la position de chaque groupe de baleines observé, ainsi que celle de tous les bateaux alentours, aussi souvent que possible à l'aide du théodolite. Chaque groupe de baleines a été ainsi suivi pendant une durée minimum de vingt minutes et de cinq séquences d'apnée. Tous les souffles des baleines ont également été enregistrés. Le type de groupe observé était également noté (groupes contenant des mamans accompagnées de petits, solitaires, paires, groupes de trois animaux ou plus, groupes de composition inconnue).

Afin d'évaluer les effets potentiels de la présence de bateaux sur les baleines à bosse, plusieurs variables relatives au comportement des animaux ont été comparées en présence et en l'absence de bateaux. Il s'agit de la vitesse des animaux, de la linéarité de leur déplacement, du nombre de changements de direction, et du temps d'apnée maximum.

5.4 Principaux résultats

Chaque groupe de baleines est simultanément exposé à une moyenne de 3,4 bateaux et la grande majorité des groupes est approchée à une distance inférieure à 100 mètres. La durée moyenne d'observation est d'une heure par bateau mais la durée cumulée totale pendant laquelle un même groupe est accompagné de bateaux est en moyenne de 2 h et peut dépasser 6 heures.

- ◆ *Les résultats mettent en évidence un taux élevé d'exposition des baleines à bosse aux bateaux dans le lagon Sud de Nouvelle Calédonie.*
- ◆ *Les groupes de baleines sont fréquemment observés par un nombre important de bateaux, pendant de longues périodes, et à de courtes distances.*

Les bateaux commerciaux de whale watching passent plus de temps avec les baleines que les plaisanciers. Le nombre de bateaux avec les baleines est plus élevé le week end du fait de la présence plus importante des bateaux commerciaux de whale watching le samedi et le dimanche.

- ◆ *Le niveau de développement de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse en Nouvelle Calédonie est majoritairement responsable de cette forte exposition.*
- ◆ *Ces résultats soulignent la nécessité d'orienter les mesures de gestion du whale watching vers des restrictions de l'activité commerciale*

Plus de la moitié des groupes contenant des mamans accompagnés de petits sont observés pendant plus d'1h30. Ces groupes sont approchés à des distances plus faibles que les autres types de groupe

- ◆ *Le taux élevé d'exposition aux bateaux est plus particulièrement problématique pour les mamans accompagnées de petits, du fait de la vulnérabilité de ces derniers.*

Le nombre maximum de bateaux en observation simultanée est supérieur à 4 pour plus d'un tiers des groupes de baleines observés. Les bateaux sont présents à moins de 100 mètres des baleines pendant environ un tiers du temps total d'observation.

- ◆ *Le taux d'exposition des baleines aux bateaux en termes de nombre de bateaux présents, de distance d'approche et de durée d'observation, est supérieur aux limites habituellement préconisées par les réglementations et codes de bonne conduite du whale watching existants de par le monde (Schaffar et Garrigue, 2007).*

Les baleines suivent une route moins régulière, et augmentent leur temps d'apnée en présence de bateaux. Des modifications comportementales se produisent à l'arrivée des bateaux pour 96 % des groupes, et au départ des bateaux pour 71 % des groupes. La latence des baleines à reprendre leur comportement initial suggère un effet prolongé de la présence des bateaux.

- ◆ *L'activité d'observation des baleines à bosse a des effets significatifs sur le comportement des baleines observées dans le lagon Sud de Nouvelle Calédonie.*
- ◆ *Les modifications comportementales induites par la présence de bateaux sont susceptibles d'avoir des coûts physiologiques importants, et donc des implications à long terme pour la petite population de baleines à bosse de Nouvelle Calédonie.*

Plus d'un tiers de la population de baleines à bosse identifiée est exposée aux activités de whale watching. Certains animaux sont exposés à plusieurs reprises aux activités de whale watching, au sein d'une même saison, et d'une année à l'autre

- ◆ *Du fait de la forte fidélité des baleines à bosse au lagon Sud l'impact du whale watching sur la population de baleines à bosse de Nouvelle Calédonie ne peut donc pas être considéré comme un phénomène ponctuel.*

L'évaluation des effets potentiels de l'activité d'observation sur les populations de baleines à bosse en Nouvelle Calédonie a permis de considérer l'influence du nombre de bateaux et de la distance d'approche sur le comportement des baleines. L'ensemble de ces résultats démontre la nécessité de diminuer l'impact des activités de whale watching sur le comportement des baleines à bosse dans une zone de reproduction. Pour cela, il est essentiel que le taux d'exposition des cétacés à ces

activités, notamment en termes de nombre de bateaux en observation simultanée, soit limité.

Compte tenu du développement du whale watching en cours dans le Pacifique Sud et de l'impact potentiellement généré, des mesures de gestion doivent être instaurées au plus vite. Les mesures de gestion volontaires du whale watching ayant une efficacité limitée, la mise en place de mesures législatives est fortement recommandée. Du fait de leur vulnérabilité, les groupes contenant des femelles accompagnées de leur petit doivent faire l'objet de règles d'observation spécifiques.



6 Mise en place d'un code de bonne conduite

Du fait de l'essor de l'observation commerciale des cétacés dans la région océanienne, l'élaboration d'un guide régional de bonne conduite pour l'observation des cétacés a été identifiée parmi les mesures prioritaires du plan d'action pour les baleines et les dauphins développé pour les années 2008 à 2012 par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement. Grâce au soutien financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et du Département de l'Environnement du Gouvernement Australien, le Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW), Opération Cétacés, et le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ont organisé un atelier pour l'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique Sud. Le principal but de l'atelier était d'élaborer d'un guide régional de bonne conduite pour l'observation des cétacés en collaboration avec les différents secteurs d'activité concernés, et d'assurer ainsi le développement durable de cette activité dans les îles du Pacifique.

Un compte rendu de l'atelier de travail (Opération cétacés, IFAW, SPREP, FFEM, 2008a) ainsi qu'un guide de bonne conduite (Opération cétacés, IFAW, SPREP, FFEM, 2008b) ont été rédigés et remis au FFEM en 2008. Ces documents sont disponibles en version française et anglaise.

6.1 Etendue du projet et équipes impliquées

L'atelier de travail pour l'observation des baleines et des dauphins et l'élaboration du guide de bonne conduite concernent l'ensemble du bassin du Pacifique Sud. Six personnes affiliées à quatre équipes ont été impliquées dans l'organisation de ce travail. Il s'agit :

- Opération Cétacés BP 12827 98802 Nouméa, Nouvelle-Calédonie (Aline Schaffar, Claire Garrigue) ;
- IFAW, 8 Belmore Street, Surry Hills, Sydney, NSW 2010, Australie (Olive Andrews, Darren Kindleysides) ;
- School of Biological Sciences, University of Auckland, Private Bag 92019, Auckland, Nouvelle-Zélande (Rochelle Constantine) ;
- Programme Régional Océanien pour l'Environnement, PO Box 240 Apia, Samoa (Lui Bell).

6.2 Activités entreprises

Les activités entreprises au cours de l'atelier visaient à :

- Développer un guide régional de bonne conduite pour l'observation des cétacés dans la région des îles du Pacifique ;

- Evaluer le potentiel de développement d'une association régionale pour l'observation des cétacés afin de soutenir et de promouvoir le développement durable de cette industrie ;
- Mettre à jour l'état des lieux de l'activité commerciale d'observation des cétacés dans les îles du Pacifique ;
- Mettre à jour l'état des lieux des mesures disponibles pour la gestion du whale watching et identifier les problématiques régionales ;
- Prendre connaissance et s'inspirer de l'expérience d'autres régions dans la gestion du whale watching ;
- S'assurer que le développement et la gestion de l'activité commerciale d'observation des baleines et des dauphins dans la région des îles du Pacifique respectent les besoins des communautés locales et la conservation des animaux.

6.3 Méthodes utilisées

L'atelier s'est tenu du 2 au 4 avril 2008 à Auckland, Nouvelle Zélande. Il a réuni 32 personnes des Etats et territoires suivants : Australie, Nouvelle Calédonie, Samoa, Tonga, Nouvelle Zélande, Niue, Iles Salomon, Papouasie Nouvelle Guinée, Fidji, Afrique du Sud, Vanuatu, Iles Cook, Polynésie Française.

Une série de présentations se rapportant au whale watching a été effectuée par différents conférenciers régionaux et internationaux afin de fournir au groupe de travail une base d'information pour l'élaboration du guide de bonne conduite. Les participants ont ensuite travaillé à amender une première ébauche du guide d'observation préparée par le groupe technique d'experts des cétacés du PROE. Des modifications à ce document ont été apportées au sein des groupes de travail. A l'issue de l'atelier, le guide régional d'observation adapté à la pratique du whale watching dans les îles du Pacifique a été adopté par l'ensemble des participants.

L'atelier s'est conclu par une sortie en mer à bord d'un bateau de whale watching afin de mettre en application le guide de bonne conduite et d'expérimenter les distances et les méthodes d'approche préconisées.

Une version électronique du guide a été expédiée à chaque Etat et territoire à la suite de l'atelier pour avis et commentaires. Ces derniers ont été pris en compte dans la version finale du guide.

6.4 Résultats

L'atelier de travail a fait l'objet d'un compte rendu en anglais qui a été traduit et expédié au FFEM fin 2008.

Le guide régional pour l'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique a été finalisé. Il offre un cadre général à l'observation des baleines et des dauphins et est suffisamment souple pour pouvoir être adapté au contexte local spécifique à chaque pays. Compte tenu des différentes caractéristiques de l'activité commerciale de whale watching à travers les îles du Pacifique, quelques points ont

été laissés à l'appréciation de l'autorité locale des Etats et Territoires de la région chargée de la gestion et de la conservation de l'environnement. Il s'agit notamment de la durée d'observation des cétacés par bateau, et des interactions spécifiques avec les groupes contenant des femelles accompagnées de leur petit. Le guide a été traduit en français et a été expédié au FFEM en octobre 2008.

En préambule du guide, les principes fondateurs à partir desquels il a été élaboré sont rappelés. Il s'agit :

- D'assurer la conservation des cétacés et de leur habitat dans les îles du Pacifique ;
- De garantir l'application du principe de précaution dans le développement et la gestion du whale watching dans la région ;
- De minimiser l'impact des activités de whale watching dans la région ;
- De promouvoir et respecter les valeurs culturelles associées aux baleines, aux dauphins, et à l'environnement marin, pour les peuples des îles du Pacifique ;
- D'assurer à long terme les bénéfices économiques du whale watching et les opportunités d'emploi pour les communautés locales.

Différentes mesures pouvant être entreprises au sein des plans de gestion du whale watching sont ensuite présentées. Ces mesures permettront de minimiser les effets de cette activité sur les animaux observés et d'en assurer la pérennité. Un certain nombre de mesures sont envisageables comme la mise en place de licence, de système de surveillance, une réglementation de l'observation, des restrictions géographiques ou temporelles, le suivi scientifique et la sensibilisation du public

Les activités de whale watching étant susceptibles de perturber les baleines et les dauphins observés, les effets potentiellement générés sont décrits. Il est tout d'abord question des effets à long terme du whale watching sur les population de cétacés (i.e. interruption de certains comportements, déplacement des habitats préférentiels, stress à long terme, blessures, augmentation de la mortalité, diminution des capacités de reproduction). Les signes de perturbations des cétacés observables en mer sont également présentés (i.e. changements de vitesse de déplacement ou de direction, modifications du temps d'apnée, arrêt ou modification de l'activité comportementale, changements dans la composition et/ou la cohésion du groupe, manifestations actives en surface).

Enfin une série de recommandations sont faites pour l'observation des cétacés afin de ne pas perturber le comportement et les déplacements des animaux. Les types d'embarcations à utiliser sont également cités ; les angles et les distances d'approche sont détaillés. Un paragraphe aborde spécifiquement les activités de nage avec les cétacés. Le guide est accompagné d'un glossaire.

6.5 Mesures mises en oeuvre en Nouvelle Calédonie

A l'issue de l'atelier une réunion a été organisée par le service de l'environnement de la province Sud de Nouvelle Calédonie (seule province où sont proposées des

activités d'observation des baleines) afin de présenter les résultats issus de l'atelier aux opérateurs touristiques. Il a alors été décidé de l'application de ce guide sous forme de charte signée par les opérateurs touristiques pour la saison 2008. Cependant, quelques modifications ont été apportées au document original, notamment concernant le nombre de bateaux pouvant simultanément observer un groupe de baleines. Le nombre maximum de bateaux en observation simultanée dans la zone de prudence a été modifié passant de 3 à 4. Les quelques points n'ayant pas été défini dans le guide mais pour lesquelles l'apposition d'une limite était préconisée, ont été défini. La durée d'observation par bateau a ainsi été fixée à 30 minutes pour les mamans-petits et à 1h pour les autres types de groupe. D'autre part, la durée cumulée d'observation pour un même groupe de baleines a été fixée à 1h30 pour les mamans-petits et à 3h pour les autres types de groupe.

Une demie journée de formation a également été proposée aux opérateurs touristiques. Cette formation s'est tenue le 9 juillet 2008, juste avant le début de la saison d'observation des baleines à bosse. Elle a été organisée sous l'égide de la province Sud. Elle comprenait une séance d'information animée par une scientifique, un ancien opérateur touristique et un membre d'une tribu mélanésienne locale. Une séance de démonstration en mer des distances d'approches a également été entreprise. Les opérateurs ayant choisis de suivre cette formation et de signer la charte se sont vus remettre un pavillon signifiant leur agrément par le service de l'environnement.

A la fin de la saison d'observation 2008, une réunion a été organisée pour faire un bilan de ces éléments de gestion. La province Sud souhaite que la charte évolue vers une réglementation afin que tous les utilisateurs du plan d'eau, privés comme professionnels, soient tenus de respecter certaines lignes de conduite. Les opérateurs touristiques quant à eux demandent la mise en place d'un système de licence. Une formation plus complète leur sera proposée en mars prochain par la province Sud en collaboration avec IFAW.



7 Diffusion de l'information

7.1 Rapports et publications scientifiques

Garrigue, C. 2008. Conservation des baleines à bosse dans le pacifique sud - Rapport périodique d'avancement des travaux. (Fond Pacifique et FFEM) 47 p.

Opération Cétacés, IFAW, SPREP, FFEM, 2008a. Compte rendu de l'atelier de travail pour l'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique Sud. Rapport d'atelier, 40p.

Opération Cétacés, IFAW, SPREP, FFEM, 2008b. Guide régional pour l'observation des baleines et des dauphins dans les îles du Pacifique, 16p.

Schaffar, A. and Garrigue, C. 2008a. Exposure of humpback whales to unregulated tourism activities in their main reproductive area in New Caledonia. Paper SC/60/WW8 presented to the IWC Scientific Committee, June 2002 (unpublished). 6pp. [Available from the IWC Secretariat].

Schaffar A. et Garrigue C. 2008b. Synthèse des connaissances sur les baleines à bosse de la province Sud. 3. Evaluation de l'activité de whale watching et du trafic maritime dans le lagon sud de Nouvelle Calédonie. Rapport final 2 (WWF, province Sud): 57p.

Schaffar, A. Garrigue, C. 2008c. Etat des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse et des dauphins dans les îles du Pacifique Sud. Etape 2 : Etude de cas. L'activité commerciale des baleines à bosse au Royaume de Tonga. Rapport d'étude FFEM, 36 p.

Schaffar, A. Garrigue, C. 2007a. Review of commercial humpback whale watching activities in the South Pacific. Paper SC/59/8 Agenda item 13 presented to the IWC Scientific Committee, May 2007 (unpublished). [Available from the IWC Secretariat].

Schaffar, A. Garrigue, C. 2007b. Etat des lieux de l'activité commerciale d'observation des baleines à bosse dans le Pacifique Sud. Rapport d'étude, 50 p. (FFEM).

Schaffar, A., Garrigue, C., O'Connor, S.; Dodemont, R. 2007. Status of commercial humpback whale watching activities in the South Pacific Region. XVIIth Marine Mammals Conference, November 2007, CapeTown, South Africa.

7.2 Médiatisation en Nouvelle Calédonie

Plusieurs interviews radio ont été effectuées. Des articles de vulgarisation ont été insérés dans les journaux locaux.

ENVIRONNEMENT

Un guide de bonne conduite pour les baleines

Un guide régional de « bonne conduite » dans l'observation des baleines, qui s'adressera aux gouvernements, aux professionnels et au public, vient d'être élaboré à Auckland, par des experts venus des pays du Pacifique.

Des représentants des gouvernements, des associations, et des professionnels de l'observation des baleines se sont réunis la semaine dernière à Auckland. But de cette rencontre ? L'élaboration d'un guide régional de bonne conduite pour l'observation des baleines qui s'adressera aux professionnels, aux institutions, mais aussi au public.

« Les experts ont adopté la mouture finale du guide, vendredi dernier. Il doit maintenant être soumis pour agrément définitif au PROE (Programme régional océanien de l'environnement). Une fois agréé, il sera distribué dans tous les pays », explique Aline Schaffar, de l'association Opération cétacés.

Le guide contient un vaste panel de conseils qui vont des règles conduites à suivre dans la manœuvre des bateaux, au temps à passer avec les animaux, en passant par la distance, le type de bateau, etc.

Reste que le guide ne sera que consultatif, et qu'il sera à la charge de chaque Etat de faire appli-



Les représentants des territoires français présents à l'atelier d'Auckland ont effectué une sortie pour observer les dauphins du golfe d'Hauraki, vendredi. Ils ont pu apprécier les méthodes de travail des professionnels kiwis du whale watching.

quer les conseils émis par les professionnels.

« Pour l'instant, il n'y a pas de réglementation en Calédonie, rappelle Patrice Plichon, de la direction de l'environnement de la province Sud.

« La province Sud souhaite mettre en place une sorte de charte de bonne condui-

te, et ce guide pourra servir de base à cet effet. Si le lagon calédonien a la chance d'être inscrit au patrimoine de l'humanité de l'Unesco, ce guide pourra servir de base à une éventuelle réglementation qui sera mise en place par des comités de gestion. »

Les professionnels de

l'observation des baleines ont souhaité également participer à cette réunion de travail car, selon Pierre Philippe Avron, le président du syndicat des activités nautiques et touristiques, ils sont parmi les premiers concernés.

« Il est important que nous donnions notre point

de vue et que nous soyons partenaires à l'élaboration de ce guide, plutôt que d'attendre que des mesures plus ou moins contraignantes nous soient imposées sans que nous ayons pu donner notre avis », indique-t-il.

Jérôme Gavelle

Bientôt une charte sur l'observation des baleines

Les professionnels de l'observation touristique des baleines s'organisent en vue de la prochaine saison de reproduction des cétacés dans le lagon. Celle-ci a déjà commencé mais, officiellement du moins, elle doit ouvrir mi-juillet pour s'achever en septembre.



Les entreprises nautiques touristiques font le plus gros de leur chiffre d'affaires annuel pendant la saison d'observation des baleines.

La plupart des propriétaires des bateaux mis en œuvre se sont regroupés afin d'organiser une billetterie, mais d'autres préfèrent travailler en solo. Nouveauté cette année, le service de l'environnement de la province Sud organise un stage de formation le 9 juillet à l'intention des skippers travaillant à l'observation des baleines.

Proposer un véritable produit touristique

« Les professionnels de cette activité ont bien conscience des problèmes soulevés par l'exploitation intensive », explique à ce propos le président du Syndicat des activités nautiques touristiques (SANT), Pierre-Philippe Avron. « A l'occasion du colloque d'Auckland la volonté a été affichée d'uniformiser la pratique et un guide de bonne conduite a été développé. Il a été discuté avec les professionnels, les scientifiques et les gouvernements, en Nouvelle-Calédonie et en France, de la pro-

vince Sud afin d'être adapté au contexte calédonien, ceci tout en restant dans la ligne du guide.

« Le but, précise M. Avron, est de préserver l'environnement et la ressource car si les baleines sont harcelées, elles risquent de désertir la zone. Une charte doit être signée à cet effet le 9 juillet entre les professionnels du whale watching et la province Sud. »

Conséquence : « Un certain nombre de bateaux pratiquant cette activité seront identifiés. Ils auront à bord des skippers ayant suivi une formation portant sur la zone d'approche des cétacés, la zone d'observation et le temps d'observation à respecter, cumulés sur un même groupe. Ce cadrage de la province sud devrait éviter les polémiques entre scientifiques et skippers, voire avec les skippers entre eux. »

Selon le président du SANT, les sociétés pratiquant l'observation des baleines ont intérêt à se professionnaliser en proposant un véritable produit touristique avec du maté-

riel pédagogique à bord, en donnant une information didactique et culturelle sur les baleines et les dauphins.

En contrepartie du respect des règles établies, le SANT demandera que des moyens de surveillance soient mis en œuvre afin de les faire réellement appliquer. Le dispositif concerne pour l'instant uni-

quement les professionnels mais il devrait intéresser à terme les plaisanciers pour lesquels des opérations de sensibilisation sont à l'étude.

Il ne s'agit cependant que d'une charte signée par les professionnels, premier pas vers une éventuelle réglementation.

Hervé Girard

Comment s'y retrouver

Les navires immatriculés en NUC, c'est-à-dire navires à utilisation collective, répondent à une réglementation stricte leur imposant des normes de sécurité comme pour les navires à passagers. Ils appartiennent à des sociétés qui louent les places à bord comme on peut le faire pour une traversée maritime. La responsabilité civile leur incombe en cas d'incident ou d'accident.

Les bateaux de charter sont loués par des affrêteurs, avec ou sans skipper, et les places ne peuvent pas être commercialisées individuellement.

En cas d'incident ou d'accident, c'est la responsabilité du loueur (le client) et non pas du bailleur qui est engagée. Les bailleurs demandent d'ailleurs une caution au moment de la location, ce qui n'est pas le cas des propriétaires des navires à utilisation collective.

Sur quel bateau embarquer ?

Deux points de vente de billets pour l'observation des baleines sont ouverts cette année : Le Coin du Capitaine et Pacific Charter, qui exerce cette activité depuis l'origine. On ne recense à ce jour qu'un seul skipper individuel pratiquant le même exercice. Il s'agit de Serge Bessault avec son catamaran *Captain Chéri*, amarré à Port du Sud.

La majorité des professionnels s'est en fait regroupée au sein de l'association Calédonie Charter qui regroupe les bateaux suivants : *Aïto*, *Touaou*, *Kaze*, *Bamboo Free*, *Bayou*, *Zap*, *Nirvana*, *Yandé*, *Severance*, *Te Fatia* et le vieux gréement *La Maryvonne*. Ce sont tous de catamarans confortables, mis à part *La Maryvonne* qui est un bateau

centenaire en bois. Ils devraient se mettre en place à partir du 12 juillet car des baleines sont déjà signalées dans le lagon.

Presque tous les skippers opéreront à partir de la baie de la Somme, juste avant le village de Prony, où il existe un parking. Il faut compter une heure et demie en roulant normalement pour y accéder par la route à partir de Nouméa via le Mont Dore, Plum et le pont de la rivière des Pirogues.

De Prony et de Port Moselle

Seuls les maxi-catamarans *Bamboo Free* et *Bayou* opéreront principalement à partir de Nouméa pour des journées en mer

dans la baie de Prony, de 6h30 à 19 heures. Les baleines ne sont pas qu'à Prony (on en a vu dans le port de Nouméa) et il est possible d'en observer sur le parcours.

Notons cependant que le whale watching reste une loterie, comme la pêche, car on n'est jamais sûr de rencontrer des animaux même si les professionnels mettent leurs moyens en commun pour le repérage.

Le Coin du Capitaine et Pacific Charter, qui assurent la billetterie, sont installés Baie-de-la-Moselle. Nouméa Yacht Charter, de son côté, compte participer à la saison des baleines mais uniquement en louant le bateau entier à un affrêteur, avec ou sans skipper mais avec un capitaine formé à l'observation des baleines.

Mer

Une saison des baleines sous haute surveillance

Les propriétaires de bateaux et les skippers qui pratiquent l'observation des baleines et des dauphins dans le lagon calédonien ont signé, hier, avec la province Sud, une charte portant sur la conduite à tenir pendant la pratique de leur activité.



L'observation des baleines intéresse de plus en plus de monde. La mise en place d'une réglementation entre professionnels s'imposait. (Photo d'archives)

Tous ont suivi une formation et assisté en baie de la Moselle à une démonstration de respect des distances d'observation par rapport à une bouée noire représentant un mammifère marin. Toute la difficulté est d'apprécier objectivement une distance en pleine mer en l'absence de télémètre ou d'autre instrument de mesure.

Trois zones ont été définies dans la charte : une zone de prudence de 300 mètres de rayon autour de l'animal, une zone d'approche de 100 mètres pour les baleines et de 50 mètres pour les dauphins. Il est en outre notamment recommandé de ne pas toucher ni nourrir un cétacé, de ne pas nager avec lui, de ne pas produire de bruits forts et soudains. La liste comprend une quinzaine d'autres précautions à prendre.

Pour Jane Levie, skipper professionnel qui a été la première avec Denis Verhoeven à pratiquer le whale watching en 1994 en Nouvelle-Calédonie, cette charte s'imposait : « Elle était nécessaire », explique-t-elle. « On était arrivé à un moment où il fallait mettre les choses au point. Quand nous étions à un ou deux voiliers à suivre les baleines, ça ne nous gênait pas.

L'engouement du public pour la nature et l'environnement fait que la population a afflué pour ce genre de sortie, d'où un nombre considérable de bateaux sur les sites. Il y avait saturation.

« Il était donc devenu nécessaire de réglementer, non seulement pour les professionnels mais aussi pour les par-



L'initiatrice du whale watching en Calédonie avec Isatis, Jane Levie, a signé la charte avec beaucoup d'enthousiasme car elle craint les effets pervers de la saturation des bateaux sur site.

ticuliers. Nous espérons qu'ils suivront notre exemple »

Pour Pierre-Philippe Avron, le président du syndicat des activités nautiques à caractère touristique, le SANT, « la charte présente trois axes d'intérêt. Tout d'abord, elle montre que le whale watching est un produit autre que la balade en mer et qu'il doit passer par un certain nombre de règles pour perdurer.

Une charte prévoit trois zones de sécurité et les précautions à prendre autour des cétacés.

Ensuite il y aura un effet induit sur la clientèle qui prendra conscience que l'on n'est

pas dans un Marineland et le milieu naturel dans lequel on opère ne garantit pas l'observation à coup sûr.

Enfin, le troisième aspect important c'est qu'avec le classement du lagon à l'Unesco il y aurait pu y avoir une interdiction formelle de pratiquer cette activité qui a un impact économique important. Il fallait donc jouer le jeu

en commun avec la province Sud, d'autant plus que la volonté politique ne voulait pas montrer la Nouvelle-Calédonie comme le mauvais élève du Pacifique Sud. « Sinon on nous aurait im-

posé une réglementation. Dans le cas de figure actuel, nous sommes associés aux mesures. »

La saison d'observation va débuter dans une semaine avec la mise en application de la charte. De leur côté, les scientifiques vont, comme chaque année, s'installer au sommet du cap N'Dua afin de poursuivre leurs travaux sur le comportement des cétacés et de ceux qui les regardent.

Des agents de la province Sud, enfin, patrouilleront à bord de trois vedettes pour veiller au grain et sensibiliser les plaisanciers à l'opération et au contenu de la charte.

Hervé Girard